

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Mars 2021

62X21

DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE A LA METROPOLE AIX – MARSEILLE - PROVENCE DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DES PLANS LOCAUX PLURIANNUELS POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU PAYS D'AIX (PLIE)

Le Conseil Municipal est informé que la Métropole Aix Marseille Provence détient la compétence Insertion dans le cadre des Plans Locaux pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Pour information :

Les PLIE proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et dans une prise en compte globale de la personne. Il est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable. Ainsi, les PLIE disposent d'une connaissance fine des personnes accompagnées et sont à même de mieux répondre aux besoins de candidats des entreprises.

L'entrée dans le dispositif du PLIE est un acte volontaire du participant, auquel est alors affecté un référent unique de parcours, dont les missions sont d'établir un diagnostic des compétences, des difficultés et des attentes du participant, de co-construire avec lui son parcours d'insertion et d'en coordonner les étapes, puis d'assurer un suivi dans l'emploi durant les six premiers mois.

La mise en œuvre des étapes du parcours d'insertion échoient à différents opérateurs ou prestataires, sélectionnés par les PLIE et appelés « bénéficiaires ». Les PLIE conventionnent avec chacun d'entre eux et assurent la gestion et le suivi de la réalisation des opérations.

Organisation des PLIE :

Les PLIE associent, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés.

C'est dans ce cadre que le Bureau Municipal de l'Emploi (BME), installé dans les locaux sis Place Victorin Isnard La Gavotte, développe un véritable partenariat avec les PLIE dans le cadre d'une politique volontariste en direction des demandeurs d'emploi les plus éloignés comme suit :

D'une part la ville met à disposition des prescripteurs PLIE des locaux (cités ci-dessus) et sert aussi de lieu d'accueil aux bénéficiaires de ce programme.

A ce titre la ville pourrait percevoir de la Métropole Aix-Marseille-Provence jusqu'à 2000 €.

D'autre part, il convient de préciser que l'implication de la Ville ne se résume pas qu'au prêt de locaux.

Le BME intervient d'une part en qualité de prescripteur dans le cadre des PLIE et d'autre part met en places diverses actions.

Exemples non exhaustifs :

- Actions de formation NTIC (lutte contre la fracture numérique)
- Informations collectives (thèmes divers et d'actualités)
- Forum de l'Emploi généraliste ou thématique
- Markethon (cette manifestation permet la rencontre demandeurs d'emploi/entreprises locales)

A ce titre, la commune des Pennes Mirabeau pourrait aussi percevoir une subvention au titre des actions menées en direction du public PLIE.

Pour ce faire, la Ville a transmis à la Direction Insertion Emploi de la Métropole un dossier qui récapitule l'ensemble des actions développées, en conséquence, le montant sollicité auprès de la Métropole s'élève à **7800€** pour l'exercice 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le principe de demande de subvention auprès de la Métropole Aix Marseille Provence pour le Bureau Municipal de l'Emploi des Pennes Mirabeau dans le cadre de la mise en œuvre du PLIE

- PRÉCISE que le montant de la demande de subvention sollicitée auprès de la Métropole au titre de l'exercice 2021 s'élève à **7800 €**

- AUTORISE Le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les documents afférents à l'exécution de la présente délibération

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 26 Mars 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI